

DEC192604DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jérôme Paret, délégué régional de la circonscription Alpes (DR11)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme Paret aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

Vu les statuts de l'association « Technologies Energies Nouvelles Energies Renouvelables Rhône-Alpes Drôme Isère Savoie », usuellement appelée Pôle de Compétitivité TENERDIS, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme Paret, délégué régional de la circonscription Alpes, à l'effet de signer, au nom du Président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes relatifs à l'adhésion du CNRS à l'association « Technologies Energies Nouvelles Energies Renouvelables Rhône-Alpes Drôme Isère Savoie », usuellement appelée Pôle de Compétitivité TENERDIS, au titre de l'année 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 4 octobre 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

